

DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A Monsieur Jean-Félix RAMM
Adjoint au directeur de l'Unité de Gestion Restauration MABILLON
(Restaurants Mabillon, des Sts-pères, Le Petit Mazet, Le cercles des universitaires,
Cybercafé sciences, Cafétéria Sciences-Po,
Brasserie/Cafétéria des Saints-Pères)

Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires de Paris

Le Directeur général du Crous de Paris,

- VU le Code de l'Education, et notamment ses article L822-1 et suivants,
- VU La loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- VU la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à Gestion budgétaire et comptable publique modifié
- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 nommant Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris à compter du 23 janvier 2021
- VU l'arrêté ministériel du 25 septembre 2014 nommant Monsieur Jalal LABSY, ADAENES, au Crous de Paris
- VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 2021 nommant Monsieur Jean-Félix RAMM, Technicien de recherche et de formation au Crous De Paris

Compte-tenu que sont soumises à la signature du Directeur général du Crous de Paris les conventions et contrats de portée générale ainsi que toutes les correspondances suivantes :

- Correspondances avec Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, Madame la Rectrice déléguée, Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de leur regroupement, Mesdames et Messieurs les Elus ;
- Correspondances susceptibles d'engager l'établissement sur un plan juridique.

Décide :

Article 1 : Le Directeur Général du Crous de Paris, Thierry BÉGUÉ, donne délégation de signature, uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jalal LABSY, Directeur de l'unité de gestion restauration MABILLON, à Monsieur Jean-Félix RAMM, Adjoint au directeur de l'unité de gestion du site MABILLON, à l'effet de signer les actes suivants relevant de son domaine de compétence et du périmètre financier confié GRP GAB et GRP GAZ) :

- L'ensemble des actes relatifs à l'engagement de la dépense dans la limite de 800 € hors taxe par opération pour les dépenses concernant les centres financiers susmentionnés, dont les visas des demandes de paiement et des états liquidatifs (frais de missions, gratifications...) ;

- La constatation et la certification du service fait (y compris relevé d'heures de vacation) ;
- Les ordres de mission des personnels exerçant sous son autorité, à l'exception de ceux pour lesquels il est lui-même missionné ;
- En recettes, les actes relatifs à la constatation des droits, à l'émission des factures liées à l'activité de l'unité de gestion ainsi qu'à la relance des créances non soldées, en conformité avec la politique de recouvrement du Crous de Paris ;
- Le dépôt des plaintes, dans le cadre du fonctionnement de l'unité de gestion, pour le compte du directeur général du Crous de Paris ;
- L'ensemble des courriers et attestations à caractère reconnaissable et sans impact financier permettant d'assurer la gestion courante de son unité de gestion à l'exclusion des certificats de travail.

Article 2 : La présente délégation, accordée uniquement en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jalal LABSY, ne peut être subdéléguée.

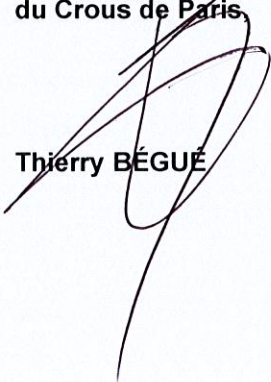
Article 3 : La présente délégation prend effet à compter de sa signature par l'autorité délégante et le délégataire. Elle prendra fin au terme de la cessation des fonctions de Monsieur Thierry BÉGUÉ, Monsieur Jalal LABSY ou Monsieur Jean-Félix RAMM. En toute hypothèse, elle prendra automatiquement fin le 31 août 2025.

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux, le 1^{er} septembre 2022

**Le directeur général
du Crous de Paris**

Thierry BÉGUÉ



**L'adjoint au directeur
de l'unité de gestion restauration
MABILLON**

Jean-Félix RAMM

